

1) — Quelle portion en vigne?

A. — La moitié à Colonges et le quart au Vernay.

D. — Quelle portion en prairie ?

R. — M. D'Aveyne, l'archidiacre de l'Ile-Barbe, M. de la Chau, Côtelle-Maleville, Manillon, bourgeois de Lyon, M. Petit, possèdent tous les prés.

D. — Quelle portion en bois ?

R. — Point de bois à Colonges, de deçà la Saône, excepté un habitant nommé Vergnais, qui y possède une bicherée ; au delà de la Saône, au Vernay, la moitié.

D. — Quelle qualité du terroir ? Stérile ou fécond, terre forte ou légère.

R. — Terre légère, fertile à force de fumer ; à quoi on parvient par la proximité de Lyon ; sans quoi elle serait peu fertile.

D. — Quel nombre d'hommes mariés et de garçons de vingt ans et au-dessus ?

R. — Au Vernay sont dix-huit hommes mariés, six garçons ; à Colonges se trouvent quatre-vingt-seize hommes mariés et quinze garçons.

I). — Quel nombre d'enfants et de garçons au-dessous de vingt ans.

R. — Depuis vingt et au-dessous se trouvent à Colonges cinquante-six garçons, au Vernay six.

D. — Quel nombre de femmes mariées ou veuves et de filles âgées ?

R. — Autant qu'il se trouve d'hommes mariés à l'article là-dessus. Quand aux veuves, au Vernay, il s'en trouve cinq et point de filles, que de nubiles au nombre de cinq. A Colonges, dix-huit veuves et dix filles de cinquante à soixante-dix ans.

I). — Quel nombre de jeunes filles ?

R. — Environ soixante-trois de vingt ans et au-dessous, à Colonges. Au Vernay, depuis trente ans et au-dessous, s'en trouvent dix-huit.

D. — De combien autrefois ? Le nombre des habitants était-il plus grand ou plus petit ?

R. — 11 y a vingt ans qu'il y avait à Colonges, en tout, envi-